

# Formulaire de réservation



92 bis, av. Jean-Jaurès  
47000 AGEN  
Tél. 05 53 66 88 98  
Fax 05 53 66 23 81

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Tél. dom. : ..... Tél. trav. : .....  
E-mail : ..... Portable : .....

## DATES DE VOTRE SEJOUR

Lieu : .....  
du samedi ..... / ..... au samedi ..... / ..... soit  jours

## Liste de tous les participants du séjour :

(à remplir impérativement)

	Nom	Prénom	Date de naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			

Prix de votre séjour	€
Acompte de 25 %	€
Cotisation	15 €
Votre versement de	€
Solde à payer	€

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et demande à adhérer à AGAPÉ Village.

Signature

## DOMAINE DE PEYREGUILHOT

- Pension en chambre avec salle d'eau
- Pension en chambre avec lavabo
- Supplément single  
(obligatoire pour les personnes seules)
- J'accepte de partager ma chambre (séjours solo)
- Logement de  places
- Bungalow de type   
Nombre de places
- Mobile home de  places
- Emplacement camping

## RÉSIDENCE DE TOURISME

Page catalogue n° .....  
Lieu : .....  
Logement : .....  
Nombre de personnes : .....

Si vous préférez régler par carte bancaire, indiquez-le ci-dessous

en répondant aux questions suivantes :

Numéro de carte bancaire

Date d'expiration  /

Nom du titulaire de la carte (en lettres capitales)

.....

Signature du titulaire

- J'autorise le prélèvement de l'acompte de mon séjour à réception de ma réservation.
- J'autorise le prélèvement automatique du solde 30 jours avant le début de mon séjour.

Remarques :

## Conditions générales

### Adhésion

Les séjours AGAPÉ Village sont réservés à nos adhérents. L'adhésion est de 15 € par an et par famille. Elle permet l'accès à tous nos sites de vacances.

### Réservation

Votre choix effectué, vous devez :

- Remplir le bulletin de réservation
- Retourner ce bulletin accompagné du règlement.

Si votre réservation est adressée moins d'un mois avant le départ, le bulletin doit être accompagné du montant total de l'inscription et de l'adhésion. Vous recevrez votre confirmation de réservation par retour de courrier.

### Conditions de règlement

- > La réservation : 25 % du séjour + l'adhésion.
- > Le solde : au plus tard 30 jours avant le départ. Le non respect de ces conditions entraînera l'annulation de votre réservation et des frais d'annulation vous seront facturés.

### Aides aux vacances

Les chèques vacances ANCV sont acceptés pour tous les séjours. Les bons de vacances CAF ne

sont pas acceptés en titre de paiement (sauf pour les vacances juniors). À la fin du séjour nous les signons et il vous appartient de vous faire rembourser directement par votre CAF.

### Jours d'arrivée et de départ

Les séjours sont du samedi au samedi, sauf pour le camping et conditions particulières.

### Désistement/Annulation

Toute annulation doit être effectuée par écrit en envoi recommandé, le cachet de la poste faisant foi.

En cas de désistement partiel ou total, une indemnité est exigée :

- > plus de 30 jours avant le départ : 10 % du prix du séjour.
- > de 30 à 21 jours avant le départ : 25 % du prix du séjour.
- > de 20 à 8 jours avant le départ : 50 % du prix du séjour.
- > moins de 8 jours avant le départ : 100 % du prix du séjour.

Tout séjour commencé, qui est interrompu ou abrégé du fait de l'adhérent pour quelque raison que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement.

Si AGAPÉ Village se trouvait, pour des raisons indépendantes de sa volonté, dans l'obligation de remettre ou d'annuler totalement un séjour, les sommes versées seraient remboursées au prorata du nombre de jours.

### Assurances

**Attention :** pour tous les séjours vous devez être couvert par votre assurance responsabilité civile et vous munir d'une attestation.

**Si vous souhaitez une assurance annulation, il vous appartient de prendre contact avec**



Service Conseil Clients

Tour Gallieni 2 - 36, avenue du Général de Gaulle  
93175 BAGNOLET Cedex - Tél. 01 42 99 02 44  
www.mondial-assistance.fr

Vous devez demander la formule « solution hébergement/location/hôtel/camping. »

La cotisation est égale à 4 % du prix du séjour. L'inscription en ligne est possible sur : [www.mondial-assistance.fr](http://www.mondial-assistance.fr)

L'assurance annulation doit être impérativement souscrite le jour même de la réservation de votre séjour avec Agapé Village.

Les tarifs de ce catalogue ont été fixés le 15 décembre 2011 ils ne prennent pas en compte les éventuelles augmentations des taxes françaises courant l'année 2012 qui pourraient avoir une incidence sur les prix.

# Comment réserver

## **Demande d'informations complémentaires ou d'un catalogue :**

- > **par téléphone au 05 53 66 88 98** tous les jours sauf dimanche de 8 h à 20 h. Une opératrice prend votre message et nous ne manquerons pas de vous rappeler.
- > **par courrier à Agapé Village  
92 bis, avenue Jean Jaurès – 47000 Agen**
- > **par fax au 05 53 66 23 81**
- > **par e-mail : [agape-village@wanadoo.fr](mailto:agape-village@wanadoo.fr)**

## **Comment réserver ?**

En remplissant et signant le formulaire de réservation que vous envoyez :

- > **par fax**
- > **par courrier postal**
- > **par internet**

Veillez bien préciser le lieu et la formule choisis et le prix du séjour.

- > Par retour du courrier nous vous adressons la facture de séjour.

- > Toute réservation d'un séjour doit être accompagnée ou confirmée par un acompte de 25 %.
- > Le règlement total de votre séjour doit nous parvenir 1 mois avant le séjour avec votre contrat signé.
- > Lisez attentivement les conditions générales en particulier le paragraphe annulation.

## **Mode de règlement des séjours à l'ordre de Agapé Village.**

- > À partir de la France : C.B., chèque, mandat, virement.
  - > Depuis autres pays : virement, C.B., chèque en € si banque domicilié en France.
- Les coordonnées bancaires d'Agapé Village vous seront adressées sur demande.



# Infos diverses

## **Bourses**

Les familles à faibles revenus peuvent obtenir des bourses auprès de la Mairie, Conseil général, CAF, etc. Certaines entreprises accordent des subventions à leurs employés. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter l'assistante sociale de votre secteur.

## **Chèques vacances ANCV**

Cette formule connaît un franc succès. Tous les salariés de toutes les entreprises à partir d'un salarié ont droit aux chèques vacances (sous réserve d'un certain plafond de ressources). Il convient de prendre contact avec votre employeur qui s'adressera directement à l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

## **Bons CAF (séjours juniors uniquement)**

L'ensemble des séjours enfants/ados organisés par Agapé Village sont agréés Jeunesse et Sport. Ils ouvrent droit à toutes les aides aux vacances. Les bons vacances des Caisses d'Allocations Familiales sont envoyés directement aux familles qui y ont droit. Chaque bon-vacances est un titre de paiement. Vous devez adresser l'original avec la fiche d'inscription de l'enfant et un chèque de réservation.

## **Assurance annulation**

Tous les séjours proposés par Agapé Village sont sans assurance. Il vous appartient de souscrire une assurance annulation.

**Vous recherchez un séjour de vacances ?**  
AGAPÉ Village vous propose de consulter ses partenaires  
[www.vacanceschretiennes.com](http://www.vacanceschretiennes.com)

